



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 20 mars 2023 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux
Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #3 - Yvan Tardif
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Gina Cloutier
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Jean Audet, maire

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Gina Cloutier.

Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante, Gina Cloutier, déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse suppléante en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par Monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2023

3.2 - Avis de motion / Règlement # 2023-04 (gestion contractuelle)

3.3 - Avis de motion / Règlement # 2023-05 (espace culture / urbanisme)

3.4 - Avis de motion / Règlement # 2023-06 (espace culture / zonage)

3.5 - Avis de motion / Règlement # 2023-07 (PIIA / construction)

3.6 - Avis de motion / Règlement # 2023-08 (PIIA / zonage)

3.7 - Avis de motion / Règlement # 2023-09 (PIIA)

3.8 - Avis de motion / Règlement # 2023-10 (PIIA / permis et certificats)

3.9 - Avis de motion / Règlement 2023-11 (serres agricoles / zonage)

2023-03-48



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

3.10 - Adoption du règlement # 2023-03 « Règlement modifiant le règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Frampton

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

4.2 - Adoption de la politique salariale mise à jour

4.3 - Politique de soutien aux projets structurants 2023-2024 pour améliorer les milieux de vie

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6 - LOISIRS ET CULTURE

6.1 - Embauche des monitrices et de la coordonnatrice du camp de jour 2023

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Autorisation de passage / Tour de Beauce

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 - Démolition de la bâtisse située au 119 route Cliche-Golden

9 - TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Location d'un terrain au comité de Développement pour l'année 2023

10 - CORRESPONDANCE

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Demande de commandite / Bal finissant école secondaire Veilleux

11.2 - Inscription tournoi golf CCINB

11.3 - Inscription tournoi golf des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvan Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

3.2 - Avis de motion / Règlement # 2023-04 (gestion contractuelle)

Avis de motion au règlement # 2023-04 « Règlement numéro 2023-04 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle »

Je, soussigné, Jayson Byrns, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2023-04 Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement a été déposé.

Le conseiller

2023-03-49

2023-03-50

2023-03-51

3.3 - Avis de motion / Règlement # 2023-05 (espace culture / urbanisme)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

Avis de motion au règlement # 2023-05 « Projet de règlement numéro 2023-05 modifiant le plan d'urbanisme numéro 03-2008 »

Je, soussigné, Frédéric Fournier, conseiller, donne avis de motion que le projet de règlement # 2023-05 Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 03-2008 sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement a été déposé.

Le conseiller

2023-03-52

3.4 - Avis de motion / Règlement # 2023-06 (espace culture / zonage)

Avis de motion au règlement # 2023-06 « Projet #1 de règlement numéro 2023-06 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2008 »

Je, soussigné, Claudia Labrie, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2023-06 Projet # 1 de règlement modifiant le règlement de zonage 07-2008 sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement a été déposé.

Le conseiller

2023-03-53

3.5 - Avis de motion / Règlement # 2023-07 (PIIA / construction)

Avis de motion au règlement # 2023-07 « Projet de règlement numéro 2023-07 modifiant le Règlement de construction 05-2008 concernant un règlement de concordance relatif à l'ajout de dispositions en lien avec les matériaux de construction »

Je, soussigné, Jayson Byrns, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2023-07 Projet de règlement numéro 2023-07 modifiant le Règlement de construction 05-2008 concernant un règlement de concordance relatif à l'ajout de dispositions en lien avec les matériaux de construction sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement a été déposé.

Le conseiller

2023-03-54

3.6 - Avis de motion / Règlement # 2023-08 (PIIA / zonage)

Avis de motion au règlement # 2023-08 « Projet de règlement numéro 2023-08 modifiant le Règlement de zonage 07-2008 concernant un règlement de concordance relatif à l'ajout de dispositions en lien avec les activités agrotouristiques et les conteneurs maritimes »

Je, soussigné, Yvan Tardif, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2023-08 Projet de règlement numéro 2023-08 modifiant le Règlement de zonage 07-2008 concernant un règlement de concordance relatif à l'ajout de dispositions en lien avec les activités agrotouristiques et les conteneurs maritimes sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement a été déposé.



Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

Le conseiller

2023-03-55
ou annulation

3.7 - Avis de motion / Règlement # 2023-09 (PIIA)

Avis de motion au règlement # 2023-09 « Projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2023-09 »

Je, soussigné, Frédéric Fournier, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2023-09 Projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement a été déposé.

Le conseiller

2023-03-56

3.8 - Avis de motion / Règlement # 2023-10 (PIIA / permis et certificats)

Avis de motion au règlement # 2023-10 « Projet de règlement numéro 2023-10 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 09-2008 afin d'y modifier les dispositions en lien avec les certificats d'autorisation »

Je, soussigné, Jayson Byrns, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2023-10 Projet de règlement numéro 2023-10 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 09-2008 afin d'y modifier des dispositions en lien avec les certificats d'autorisation sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement a été déposé.

Le conseiller

2023-03-57

3.9 - Avis de motion / Règlement 2023-11 (serres agricoles / zonage)

Avis de motion au règlement # 2023-11 « Projet # 1 de règlement numéro 2023-11 modifiant le Règlement de zonage numéro 07-2008 »

Je, soussigné, Frédéric Fournier, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2023-11 Projet # 1 de règlement numéro 2023-11 modifiant le Règlement de zonage numéro 07-2008 sera présenté à la table du conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement a été déposé.

Le conseiller

2023-03-58

3.10 - Adoption du règlement # 2023-03 « Règlement modifiant le règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Frampton

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement # 2023-03 a été donné le 20 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé le 20 février 2023;



N° de résolution
ou annotation

2023-03-59

2023-03-60

2023-03-61

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

CONSIDÉRANT QUE dispense de lecture du règlement a été demandée lors de l'avis de motion.

Il est proposé par Monsieur Guy Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE le règlement # 2023-03 soit et est adopté. La mairesse suppléante et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Madame Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de février 2023 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 304 015.53 \$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 53 877.42\$ soit accepté.

4.2 - Adoption de la politique salariale mise à jour

CONSIDÉRANT QUE le 7 mars 2022, le conseil municipal adoptait une politique salariale visant à encadrer la rémunération de tous les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une restructuration en 2022;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux postes ont été créés, à savoir: gérante du resto-bar ainsi qu'agente aux communications et au développement communautaire et aux loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette politique salariale vient encadrer la rémunération de tous les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de modifier la politique salariale existante afin d'y inclure les nouveaux postes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité d'adopter la politique salariale mise à jour.

4.3 - Politique de soutien aux projets structurants 2023-2024 pour améliorer les milieux de vie

ATTENDU QUE la Corporation culturelle de Frampton a pris connaissance des modalités du Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2023-2024;

ATTENDU QUE ladite corporation souhaite réaliser un projet visant à créer un Espace Culture;

ATTENDU QUE ladite corporation a déposé une demande d'aide financière du montant de 12 000.00\$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2023-2024 pour améliorer les milieux de vie pour le projet;



N° de résolution
ou annotation

2023-03-62

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

ATTENDU QUE le conseil municipal s'engage à combler l'écart entre le coût des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence de soixante-quinze mille dollars (75,000\$);

ATTENDU QUE Monsieur Yvan Tardif, conseiller, est président de la Corporation culturelle de Frampton, il se retire du vote en conformité avec l'article 164 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Claudia Labrie et résolu d'appuyer la demande d'aide financière de la Corporation culturelle de Frampton dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants

QUE Monsieur Yvan Tardif, agissant à titre de président de ladite corporation, soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de la Nouvelle-Beauce.

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6 - LOISIRS ET CULTURE

6.1 - Embauche des monitrices et de la coordonnatrice du camp de jour 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton était à la recherche de monitrices et d'une coordonnatrice pour la saison estivale 2023 du camp de jour de Frampton;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée à cet effet et que nous avons reçu 7 candidatures;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du processus d'embauche, des entrevues ont été effectuées par le personnel administratif de la municipalité qui n'impliquait aucunement les élus;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédéric Fournier, conseiller, a été informé que sa fille, Shana Fournier, a été retenue par le comité de sélection et qu'il signale son conflit d'intérêt potentiel et se retire du processus de sélection, le tout conformément à l'article 164 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jayson Byrns conseiller, a été informé que sa fille, Allison Byrns, a été retenue par le comité de sélection et qu'il signale son conflit d'intérêt potentiel et se retire du processus de sélection, le tout conformément à l'article 164 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles au poste 02-701-20-141-00;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Yvan Tardif et résolu que la Municipalité de Frampton procède à l'embauche de Emy Pouliot comme coordonnatrice du camp de jour et que la Municipalité procède également à l'embauche de Chelsea Miller, Shana Fournier, Aurélie Marcoux, Allison Byrns et Angèle Perreault comme monitrices du camp de jour;

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Autorisation de passage / Tour de Beauce

ATTENDU QUE du 14 au 18 juin prochain aura lieu l'édition 2023 du Tour de Beauce;

ATTENDU QUE les organisateurs projettent de circuler sur des rues de notre municipalité lors de l'étape Saint-Odilon-de-Cranbourne, le jeudi 15 juin 2023;

2023-03-63



N° de résolution
ou annotation

2023-03-64

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

ATTENDU QUE pour ce faire, l'organisation du Tour de Beauce doit obtenir l'autorisation de passage de la part de la municipalité, pour l'obtention du permis d'événement du ministère des transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Marcoux et adopté à l'unanimité d'autoriser le passage du Tour de Beauce dans notre municipalité lors de l'étape Saint-Odilon-de-Cranbourne qui aura lieu le 15 juin 2023;

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 - Démolition de la bâtisse située au 119 route Cliche-Golden

ATTENDU QUE le 27 septembre 2022 un incendie est survenu au 119, route Cliche-Golden à Frampton, propriété de Madame Isabelle Jacques;

ATTENDU QUE Madame Jacques est en défaut de paiement de taxes et qu'elle a fait cession de ses biens;

ATTENDU QUE le créancier hypothécaire renonce à ses droits sur cette propriété;

ATTENDU QUE ce bâtiment représente un certain danger pour la sécurité des citoyens;

ATTENDU QUE dans les circonstances il y a lieu de procéder à la démolition de la bâtisse;

ATTENDU QUE des invitations à soumissionner ont été transmises à plusieurs entrepreneurs;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu six (6) soumissions, à savoir:

- Gravière Giguère inc; au montant de 13 500,00\$ plus les taxes;
- Excavation Bruno Turcotte au montant de 14 500,00\$ plus les taxes;
- Lemer Démolition au montant de 14 700,00\$ plus les taxes;
- Location Dalji inc. au montant de 17 853,32\$ plus les taxes;
- Excavation Danguy inc. au montant de 18 400,00\$ plus les taxes;
- Les Entreprises F. Simard inc. au montant de 24 650,00\$ plus les taxes;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire retenu est Gravière Giguère inc.;

ATTENDU QUE la dépense sera mise au poste budgétaire 02-610-00-527-00;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas prévue au budget, le financement sera pris à même l'excédent de fonctionnement non-affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Claudia Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de la démolition de la bâtisse sise au 119, route Cliche-Golden à Frampton au montant de 13 500,00\$ plus les taxes, le tout selon les modalités déterminées dans la soumission sur invitation.

9 - TRAVAUX PUBLICS

2023-03-65

9.1 - Location d'un terrain au comité de Développement pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement est propriétaire d'un terrain dans le parc industriel;



N° de résolution
ou annotation

2023-03-66

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire louer cet espace pour y entreposer du gravier et du matériel pour l'entretien de son réseau;

CONSIDÉRANT QU'un bail avait été signé avec le Comité de développement à cet effet en 2022;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le bail avec le comité de développement pour une durée d'un an (1er janvier 2023 au 31 décembre 2023) au montant de 12 000,00\$ taxes en sus et que le poste budgétaire 02-621-00-996 en sera imputé;

10 - CORRESPONDANCE

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Demande de commandite / Bal finissant école secondaire Veilleux

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents du bal des finissants de l'École secondaire Veilleux a déposé une demande de commandite de 250,00\$ pour le bal des finissants de l'École secondaire Veilleux 2023;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 250,00\$ à l'école secondaire Veilleux pour le bal des finissants et d'en imputer le compte 02-130-00-970-00;

Considérant que la demande du comité de parents du bal des finissants de l'École secondaire Veilleux est faite par madame Marie Pierre Lessard, membre du comité de parents et conjointe du conseiller, Guy Marcoux, celui-ci s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou tenter d'influencer le vote étant donné le lien de parenté.

2023-03-67

11.2 - Inscription tournoi golf CCINB

ATTENDU QUE le 25 mai 2023 se tiendra le Tournoi de golf de la CCINB (chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce) sous la présidence d'honneur de Jade, Jeffrey et Mario Cantin de Cantin Cabinet Conseils;

ATTENDU QU'il est juste et raisonnable de contribuer à cet événement;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir l'inscription d'un représentant de la municipalité pour cette activité;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au compte 02-110-00-310-00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire M. Jean Audet, maire, au Tournoi de golf de la CCINB qui aura lieu le 25 mai prochain.

2023-03-68

11.3 - Inscription tournoi golf des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce

ATTENDU QUE le 16 juin 2023 se tiendra la 36^e édition du Tournoi de golf des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce sous la présidence d'honneur de madame Marie-Ève Royer, présidente de Bimbo Canada;

ATTENDU QU'il est juste et raisonnable de contribuer à cet événement;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir l'inscription d'un représentant de la municipalité pour cette activité;



N° de résolution
ou annotation

2023-03-69

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au compte 02-110-00-310-00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire M. Jean Audet, maire, à la 36e édition du Tournoi de golf des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce qui aura lieu le 16 juin prochain.

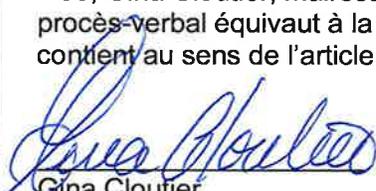
12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées de la part de l'assistance et des réponses ont été données.

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 29, il est proposé par Madame Claudia Labrie et résolu, de lever la séance.

« Je, Gina Cloutier, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Gina Cloutier
Mairesse suppléante


Cindy Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière